

PROCES-VERBAL
du Conseil Académique plénier du 25 Septembre 2015

NOMS PRENOMS	PRESENCE
MENCE-CASTER Corinne	P
ARSENE Marie-Ange	P
Collège A (CS)	
COLLARD Martine	P
MANSOT Jean-Louis	P (procuration à Mme COLLARD à partir de 14h00)
DANIEL Justin	P
NOCK Richard	A
Collège A (CEVU)	
DELCROIX Antoine	P
PREVOST Lionel	P
JEHEL Louis	P
MARION Gérard	P/E (procuration à Mme FEDEE à partir de 14h00)
Collège B (CS)	
POULLET Pascal	A
DEVOUE Elina	P
Collège B (CEVU)	
GAUCHER-CAZALIS Suzy	P
CESAIRE Thierry	P
ROGERS Dominique	P
FEDEE Simone	P
Collège C	
LEMOINE Soazig	P
VESTRIS Isabelle	P (procuration à Mme DEVOUE à partir de 14h00)
Collège D + F	
HOUDEBERT Sylvain	P
MEDOUZE Colette	P
Collège E	
HARAL Bruno	P
BERNADINE Jean-Marc	P
BIATOS (CEVU)	
MOULANIER Cyril	P
METHELIE Nathalie	P
Collège Etudiants (CEVU)	
TROMPETTE Thierry	P
SAINT-AURET Natacha	A
LABRADOR Loic	A
CHOLET Stéphane	P
SIVAGER Alexandre	P
JANNETTE Etienne	A
CLOTAIL Elodie	P
TRESFIELD Anna-Léa	P
Doctorants	
ODACRE Elisabeth	P
CENTAURE Guillaume	P

Personnalités Extérieures (CS)	
SAINT-CHARLES Sophie	E (procuration à Mr QUENEHERVE)
QUENEHERVE Patrick	P
Personnalités Extérieures (CEVU)	
FAUSTA Betty	P
POLENOR Danielle	P
INVITES	
BELFORT Gaston	P
ABAUL Jacqueline	A
DESTOUCHES Didier	P
RUSTOM Lina	P
SIMPHOR Jean Emile	P
VAILLANT Jean	P
DURIMEL Théodule	P

Légende : P: présent, A: absent, E: excusé

Madame Corinne MENCE-CASTER, Présidente de l'Université des Antilles, ouvre la séance à 9 heures 15 minutes après vérification du quorum.

Après ajout des questions diverses, l'ordre du jour est établi comme suit :

• **Propos liminaires de la Présidente ;**

1) **Contractualisation d'établissement :**

- Calendrier et méthodologie
- Accréditation des formations : note de cadrage
- Élaboration du projet de l'établissement – Mise en synergie des projets des pôles

2) **Questions relatives à la recherche**

- Questions soumises par l'École Doctorale :
 - Proposition de langue de rédaction du manuscrit de thèse
 - Note sur la thèse sur travaux
 - Proposition de recommandations pour la mise en œuvre de comités de thèses
 - Nouvelle organisation de l'École Doctorale : Création de « 2 Écoles Doctorales thématiques »
- Appel à projets de Recherche 2015 : examen des propositions de la section permanente
- Modification du statut de l'unité de recherche C3MAG

3) **Questions relatives aux formations :**

- Validation des calendriers universitaires 2015-2016
- Validation de l'identifiant des diplômes de l'Université des Antilles
- Validation de la modification du règlement du concours PACES
- Validation d'une procédure pour l'examen des certifications et des DU transversaux et examen de DU transversaux
- Avis sur le référentiel de l'IUT et sur la note de gestion administrative des services des enseignants (GASE)

4) **Questions diverses**

- Réactivation du dispositif des prélèvements de frais généraux sur les contrats de recherche réalisés par les équipes.

- Point sur les affaires juridiques avec une réflexion complémentaire : ne faudrait-il pas dissocier au niveau des personnes ce qui relève des conventions de recherche, projets de recherche et partenariats qui pourraient revenir non pas au service juridique mais à la cellule qui devait être montée pour le soutien aux chercheurs.
- Point sur la vie étudiante.
- Examen de la répartition du FSDIE.
- Point sur les rémunérations des étudiants salariés (stagiaires, emplois étudiant), ainsi que la situation des personnes à mobilité réduite, qui implique d'avoir recours à un médecin agréé pour la validation de leurs cursus.
- Point sur la nomination d'un chargé de mission dans l'attente des élections des VP étudiants. En effet, les élections des représentants étudiants remontent à plus d'un an, et il serait souhaitable de savoir si une procédure sera mise en place pour l'avancement des dossiers.
- Validation du cursus des personnes en situation de handicap / Recrutement d'un médecin agréé.
- Recrutement d'un médecin pour la validation des procédures d'accompagnement des étudiants en situation d'handicap.
- Problématique des stages non obligatoires qui ne font plus partie de la législation.
- Renouvellement des étudiants au conseil des sports (SUAPS)
- Augmentation du budget de la vie étudiante
- Maquette du diplôme d'étudiant entrepreneur
- Demande relative à la plongée scientifique

Les points suivants seront traités lors d'un prochain Conseil Plénier :

- Nouvelle organisation de l'Ecole Doctorale : Création de « 2 Ecoles Doctorales thématiques »

.....

Propos liminaires de la Présidente

Madame la Présidente du Conseil Académique, indique qu'il s'agit du premier Conseil Académique de l'Université des Antilles, la loi a été publiée le 27 juin 2015, et nous aurons à mettre en place les statuts de l'université des Antilles, c'est un point qui est à l'ordre du jour du conseil d'administration notamment en matière de cadrage et l'idée est de mettre en place une commission inter polaire et d'avoir un référent au niveau du ministère puisqu'en dernier ressort c'est le ministère qui valide les statuts de l'Université des Antilles.

- Le mode de fonctionnement des instances et des différents organes de l'établissement suite à sa transformation en Université des Antilles le 25 juin 2015, reste à être défini et précisé par ses statuts. Une commission de réflexion sur ce sujet, sera prochainement mise en place.
- Dans le cadre de la DBM1, il est prévu de réserver entre 40 000 € et 45 000 € aux projets étudiants. Ces crédits viendront en complément des crédits du FSDIE.
- L'Université des Antilles compte désormais 2 Ecoles Doctorales thématiques : (une école pour les Sciences Humaines et Sociales et une école pour les Sciences Exactes et Naturelles)

- Une délégation d'enseignants chercheurs d'universités de Louisiane a effectué cette semaine une mission d'exploration sur nos campus de Guadeloupe et de Martinique. Il s'agit d'une excellente opportunité de renforcer notre coopération avec les Etats Unis.

1. Contractualisation d'établissement :

1. a. Calendrier et méthodologie

Madame la Présidente indique qu'il faudrait échanger avec la responsable des accréditations concernant le calendrier, avoir un vrai débat sur la soutenabilité financière (maquette sans les coefficients multiplicateurs des coûts). Les dossiers devront être clairs lors des envois, car certaines maquettes de formation reposent sur les heures complémentaires. Le dossier d'accréditation de l'établissement (nouveau contrat), fera aussi l'objet d'échanges entre les pôles et les composantes. La commission ad hoc transversale en fera la synthèse.

Monsieur DELCROIX propose de mettre en place un Conseil Académique en début du mois de novembre, pour fixer un calendrier de travail au 1^{er} novembre 2015, fixer une date objective pour l'achèvement des travaux pour le mois de mars 2016, ainsi qu'une réunion conjointe des deux CFVU (CFVU transversale) doit être programmée en date du 20 octobre 2015, de façon à ce que le travail puisse se faire en cohérence.

Madame GAUCHER-CAZALIS souhaite savoir si la synthèse des 2 pôles prévue le 20 octobre 2015 au niveau recherche et formation universitaire, prévoit d'inclure les éléments de soutenabilité.

Madame la Présidente pense qu'il serait nécessaire d'avoir un échange avec les cadres administratifs de l'établissement, sur les éléments à prendre en compte afin que cette question soit traitée de manière pertinente, avec une transmission des éléments avant le 20 octobre 2015.

La note de cadrage et les volumes de formation ont aussi un impact sur la soutenabilité financière.

Madame LEMOINE fait remarquer qu'il y a beaucoup de personnes qui sont en attente d'un élément essentiel pour continuer à travailler sur les maquettes, il s'agit du volume horaire total autorisé par semestre. Ce nombre d'heures sera-t-il de 275 heures ou de 300 heures ?

Madame GAUCHER-CAZALIS demande s'il n'est pas préférable de finaliser le plan stratégique établissement pour donner un cadre précis aux travaux qui vont être proposés pour le dossier d'accréditation sur chaque pôle.

Madame la Présidente indique que la note de cadrage permet à chaque formation d'assoir un volume horaire. Cette note peut être enrichie avec les problématiques qui sont parvenues. Il serait donc nécessaire que la réunion de formation transversale ait lieu pour faire avancer les choses.

Au cours de la réunion du 20 octobre 2015 nous devons adopter une position pragmatique et mettre en place des indicateurs précis et réalistes pour évaluer la réalisation du projet que nous mettrons en place. Quelques exemples d'indicateurs : nombre de suppléments au diplômes par rapport au nombre de diplôme, nombre de conseils de perfectionnement fonctionnant effectivement, des formations ouvertes sur les 2 pôles, ou des formations qui auront les mêmes mentions mais avec des parcours différents.

La soutenabilité financière des formations, de même que la cohérence entre les Masters et les unités de recherche sont des points fondamentaux pour lesquelles il conviendra d'apporter une attention particulière.

Monsieur DELCROIX explique que la réunion du 20 octobre 2015 pourrait permettre d'examiner les versions définitives des projets stratégiques des pôles, de dégager les grands axes communs et une

validation des projets. Ce qui permettrait de bâtir pour le prochain Conseil académique l'architecture du projet d'établissement.

On pourrait dès à présent mettre en place un comité de pilotage au niveau de l'établissement, regroupant les 2 pôles qui permettrait de faire les liaisons, les Conseils méthodologiques et organisation calendaires, pour mettre en œuvre de manière plus fluide le processus.

Madame la Présidente récapitule la méthodologie proposée pour validation :

- Réunion des 2 CFVU et des 2 commissions recherche polaires pour prendre en compte la nécessaire concertation entre les pôles, en date du 20 octobre 2015.
- Mise en place d'un comité de pilotage en charge de la conduite des opérations
- Un cadrage administratif pour la soutenabilité financière
- Remontée définitive du projet pour Mars 2016

Délégation du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015 Validation du calendrier et de la méthodologie	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Votants	36

Les membres du conseil académique plénier valident ces deux points à l'unanimité.

1. b. Accréditation des formations : note de cadrage

- Ce cadre restrictif est justifié par le manque de visibilité actuel sur les coûts réels de nos formations, dans l'attente d'une connaissance plus précise de la situation.

Madame COLLARD indique que les responsables de département et des porteurs de projet de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles ont fait circuler une note de synthèse regroupant des remarques axées sur le cadrage des volumes horaires, sur l'architecture des parcours mineur/majeur, et les conseils de perfectionnement.

Les volumes horaires ont été revus à la baisse uniquement en Sciences. Nous identifions un besoin de 300 heures par semestre au lieu de 275 heures. Toutes les activités sont elles incluses dans ces 275 heures proposées.

Monsieur DELCROIX précise que le cadre normatif national impose un volume de 250 heures par semestre minimum au niveau de la Licence. Nous pouvons aller un peu au-delà mais en tenant compte des contraintes et des objectifs de redéploiement global des postes et de la soutenabilité financière. Il convient de prévoir un cadrage normatif pour l'ensemble de l'établissement, précisant et complétant les textes réglementaires, afin de mettre un terme à la reproduction de situations non justifiées et préjudiciables.

Madame la Présidente met l'accent sur le fait qu'il faut que l'on soit tous responsables du redéploiement des postes, car il n'est plus possible de conserver des postes d'enseignement dans des disciplines qui sont moins attractives.

On pénalise l'attractivité globale de l'établissement simplement parce qu'il y a une politique de reproduction à l'infini. Comment peut-on soutenir des disciplines qui sont attractives dans les nouvelles formations ?

Monsieur DELCROIX indique que la note de cadrage fait l'objet d'échanges sur la base des propositions d'amendements qui ont été transmises par le pôle Guadeloupe et est adoptée dans la version jointe en annexe du présent relevé de décisions.

- Point 2.2.1 Principes généraux : la CFVU du pôle Guadeloupe propose une structuration plus claire en 3 sous parties. Il s'agit de préciser ce qu'est une équipe pédagogique, mettre en évidence les dispositifs des différents publics en formation (*la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) n'est plus prévu par un arrêté de licence mais devient une décision de l'établissement*), et mettre en évidence l'inscription dans une logique de compétence.
- Point 2.3 L'évaluation interne des formations : la CFVU du pôle Guadeloupe considère que le texte ne présente pas de déclinaison opérationnelle pour notre établissement, et propose de le remplacer par le paragraphe en page 2 des propositions d'amendements : « En s'appuyant sur les ressources internes de l'établissement en matière de conception et mise en ligne d'enquêtes, les responsables de formation, en concertation avec l'équipe pédagogique, définissent les enquêtes à mettre en œuvre avant le début de chaque semestre. Les résultats de ces enquêtes sont exploités lors de la réunion de bilan annuel du Conseil de perfectionnement. »

Madame ROGERS s'interroge sur la mise en œuvre des enquêtes, à savoir si elles doivent être définies respectivement chaque semestre ou annuellement ?

Madame GAUCHER-CAZALIS explique que l'enquête doit être réalisée chaque année, et sa conception doit pouvoir évoluer. L'idée est qu'elle soit finalisée avant chaque semestre en tenant compte des résultats précédents pour la faire évoluer, et il se peut que l'évaluation du 1^{er} semestre de l'année 2015/2016 donne des évolutions qui doivent être opérationnelles avant le 1^{er} semestre 2016/2017.

Monsieur DELCROIX propose de remplacer en fin de phrase la partie de texte « à mettre en œuvre avant le début de chaque semestre » par la formulation suivante « à mettre en œuvre de façon périodique. »

- Point 3.2.1 L'organisation en portails et les paliers d'orientation : la proposition formulée par la CFVU du pôle Guadeloupe se trouve en bas de la page 2.

Madame LEMOINE demande s'il faut faire 1500 heures d'enseignement pour l'ensemble du cursus ?

Madame GAUCHER-CAZALIS demande si 1500 heures programmées coûtaient 1500 heures à l'établissement ?

Monsieur DELCROIX explique que les 1500 heures représentent les heures de présence des étudiants. Il ne doit pas y avoir un parcours type offert à l'étudiant qui n'affiche pas au moins 1500 heures d'enseignements, que ces enseignements soient réalisés en présentiel ou en ligne. Nous sommes sur l'arrêté de licence qui ne prend pas en compte les nouvelles modalités de formations. Dans le cadre de l'autonomie des établissements et de la négociation contractuelle ce sera à nous d'écrire comment réaliser les 1500 heures. La tutelle nous dira si elle est conforme ou pas à ses règles de fonctionnement.

Madame GAUCHER-CAZALIS indique qu'il y a des stages de Master 2 qui ont une durée de moins de 4 mois.

Madame COLLARD remarque qu'au niveau de la nouvelle réglementation, il serait préférable d'indiquer une durée minimale des périodes de stage plutôt qu'une durée fixe.

Monsieur DELCROIX indique que les stages sont normés par un autre texte réglementaire « le cadre national de la formation des enseignants ». Concernant les volumes horaires des licences, il propose de retenir un total de 285 heures.

Madame la Présidente suggère de mettre une fourchette comprise entre 275 et 285 heures.

Madame CLOTAIL tient à signaler que certaines matières ne sont pas assurées en master, or ce sont des masters attractifs permettant d'accéder au monde professionnel. Serait-il possible de dispenser de nouveau ces enseignements et d'augmenter le budget de ces formations ?

Monsieur DELCROIX fait part de la proposition suivante : un soutien pourrait être apporté à certaines formations en fonction de leur attractivité et de la soutenabilité globale de l'offre de formation. Cette proposition concernera aussi les masters qui en feront la demande, vis-à-vis des volumes horaires.

Madame la Présidente propose de voter sur cette proposition, ainsi que sur les ajouts et remarques qui ont été faites par la CFVU pôle Guadeloupe.

Délégation du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015 Validation de la note de cadrage	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Votants	36

Les membres du conseil académique plénier valident la note de cadrage à l'unanimité.

1. c. Élaboration du projet de l'établissement – Mise en synergie des projets des pôles

Il ne revient pas au Conseil Académique de valider les projets stratégiques des pôles mais de s'appuyer sur ces projets afin d'élaborer le projet de l'établissement.

• Le Plan d'Action Stratégique Recherche du pôle Martinique :

- Dans son volet recherche, il vise à définir les axes stratégiques de recherche qui fédéreront les unités de recherche du pôle et au-delà, des unités du pôle Guadeloupe et les organismes de recherche nationaux et ceux de la zone Caraïbe/Amérique.
- Il s'appuie sur les atouts de ses unités de recherche et sur la plus-value qu'elles peuvent apporter.

Monsieur SYMPHOR indique que plusieurs réunions de la commission recherche ont eu lieu autour du plan stratégique de recherche. Le plan d'action stratégique est donc finalisé à 90%.

L'idée qui a essentiellement servi de guide était de chercher à définir les axes stratégiques en matière de recherche, qui fédéreraient les différentes équipes sur le pôle Martinique. Une fédération avec des équipes et des organismes de recherches nationaux implantés sur le territoire de la Martinique, et de la Guadeloupe.

Nous devons définir deux éléments importants :

- Définir la zone de recherche sur laquelle les recherches doivent s'appuyer : la zone Amérique-Caraïbes (Américano-Caribéennes) comme zone principale de travail.
- Définir une stratégie s'appuyant sur les atouts, les forces existantes mesurables et quantifiables en matière de recherche. Ainsi que sur la plus value qui peut être apportée par rapport aux équipes qui pourraient travailler sur les mêmes thématiques. Sur la question de la crédibilité, il s'agissait de faire des propositions pour lesquelles nous avons de bonnes potentialités et de mettre toutes les chances de notre côté pour réussir, et pour améliorer notre attractivité pour l'établissement.

Nous avons retenus 3 axes stratégiques :

1. Dynamique des sociétés, langues et cultures américano-Caribéennes (axe qui fédère les équipes de recherche dans le domaine SHS (Sciences humaines et sociales).
2. Biodiversité et environnements « anthropisés ».
3. Santé en milieu tropical.

Il s'agissait de problématiser chacun des 3 axes pour exprimer clairement ce que nous comptons faire au niveau de chacun de ces axes, présenter ensuite les recherches effectuées par nos équipes, et ce qu'elles envisagent de faire pour développer l'excellence de la recherche sur ces axes.

Le choix était de bien identifier les actions des unités de recherche afin que le plan ne soit pas trop général, en mentionnant atouts et plus-value de chacune des équipes.

(Fin du point sur le Plans d'Action stratégiques Recherche pôle Martinique)

• **Le Plan d'Action stratégique Recherche du pôle Guadeloupe :**

- Dans son volet recherche, l'objectif est d'associer les partenaires extérieurs (DRRT, organismes de recherche) de même que les besoins des socio professionnels dans l'élaboration du plan.
- Il tient compte de la nécessité de concevoir la recherche au sein de son environnement, afin de contribuer au développement de l'université, notamment en termes de bénéfice économique.
- La méthodologie retenue pour son élaboration est la mise en place d'ateliers disciplinaires (Sciences Exactes et Naturelles, Médecine, Santé et Sport, Sciences Humaines et Sociales) avec comme objectif de faire ressortir les points forts et les points faibles de chaque équipe de recherche, par rapports aux objectifs déclarés auprès de l'AERES.
- Un pôle d'excellence a été virtuellement mis en place.

Monsieur DESTOUCHES adresse des remerciements à Madame RINALDO, Agent comptable, pour l'énorme travail accompli. Remerciement à Madame AURELIA, Présidente des relations internationales, pour la visite des Universitaires de la Louisiane, la plus importante visite en délégation d'une université américaine.

Deuxièmement, il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet d'action stratégique polaire. Le professeur Jean-Louis MANSOT avait pour charge, de conduire ce projet stratégique recherche et son élaboration.

Les directeurs de laboratoire, les enseignants chercheurs, les partenaires extérieurs, les collectivités publiques ont été réunies pour participer à l'élaboration du travail, et faire des propositions.

Le projet recherche stratégique s'intitule « DARWIN TITR » **D**ynamiques de développement et d'**A**daptation, **R**éduction des Vulnérabilités et **V**alorisation **I**nnovante en **T**erritoire **I**nsulaire inter**T**ropical à **R**isques.

Il s'agit de pouvoir se projeter en terme de recherche au sein de l'environnement territorial, produire des éléments d'innovation par le bien de la valorisation, qui permettront à l'université de croître en terme de ressources, et donc de profiter d'un bénéfice attendu en terme économique.

Avoir un projet d'établissement qui laisse aux deux projets de pôles la possibilité d'être déployés au niveau des laboratoires polaires, et permette à tous les chercheurs de pouvoir contribuer au développement scientifique de notre université.

Monsieur MANSOT indique que le plan d'action stratégique résulte des réunions de travaux généraux ou réunion d'ateliers particuliers avec les différents directeurs de laboratoires. La première réunion qui s'est tenue en décembre 2014 a été réalisée pour établir un premier bilan concernant les objectifs qui ont été fixés dans le précédent plan d'action stratégique de recherche. **À partir de là, les points forts et les points faibles des différentes équipes présentes sur le territoire ont été mis en évidence**, dans la mesure où le plan stratégique s'appuyait sur ces équipes, et leurs objectifs à déclarés auprès de l'AERES.

Les grands axes étant défini, le titre « DARWIN » s'en ai dégagé comme cadre de travail. Chaque atelier sectoriel a ensuite travaillé sur cet unique axe, et a décliné les objectifs de ce plan d'action stratégique et les actions qu'il faudrait mener.

Une réunion de concertation a été organisé le 10 mars 2015, avec les organismes de recherche, les socioprofessionnels du territoire, les représentants de la région, du département, du rectorat, de la DRRT et de l'ADEME.

De manière à avoir une vision sur les besoins des secteurs socioprofessionnels, et sur les plans d'action stratégiques des différents partenaires et organismes présents sur le territoire, afin de compléter notre propre plan d'action stratégique.

Un premier exercice consistait à mettre en place, de façon ponctuelle, un pôle d'excellence. Le plan d'action stratégique a été remis au Vice-président au début du mois de juillet 2015. Dès le début du mois de février, les équipes ont bénéficiés grâce au CRIG d'une plate-forme de mise à disposition des différents comptes-rendus, avec la possibilité de réagir et d'échanger.

Le contenu du plan d'action stratégique est issu d'un constat des différentes vulnérabilités humaines et sociales, des absences de ressources possibles vis-à-vis des risques naturels, et du risque anthropique de la Guadeloupe.

Les objectifs du plan ont ainsi été définis : « les équipes de recherche du Pôle Universitaire de Guadeloupe abordent donc le double processus de mutations sociales (avec ses composantes tant historiques qu'économiques, politiques, institutionnelles, culturelles, et leurs dimensions spatiales) du territoire Guadeloupe d'une part, de développement et d'adaptation aux contraintes du milieu insulaire intertropical à risque afin d'en réduire la vulnérabilité sous les différents aspects évoqués (climatique, écologique, géologique, technologique, sanitaire et socio-économique, juridique et environnemental) d'autre part ».

Les objectifs proposés dans le cadre de la stratégie de recherche du Pôle Universitaire Guadeloupe sont ainsi :

- de contribuer à la compréhension des dynamiques sociétales complexe
- de proposer un espace de ressources contextualités en science de la société
- de réduire la dépendance et la vulnérabilité énergétiques par le développement de solution nouvelles et/ou adaptées au contexte spécifique de la zone intertropicale
- de réduire la vulnérabilité des populations par la prévision des aléas climatiques et géologiques
- d'améliorer la santé des populations en s'attachant à mieux comprendre le rapport à la maladie et les pathologies... etc

(Fin du point sur le Plans d'Action stratégiques Recherche pôle Guadeloupe)

Monsieur DESTOUCHES demande à Monsieur SYMPHOR s'il avait fait appel à une réunion des partenaires de recherche du pôle Martinique, lors de l'élaboration de son plan stratégique.

Monsieur SYMPHOR indique qu'une réunion avec les organismes de recherche externes présents sur le territoire a été programmée, pour dégager les synergies, les thématiques communes et les différentes possibilités qui nous sont offertes.

Avec Monsieur Patrick QUENEHERVE, nous envisageons d'organiser ces réunions de travail de manière à finaliser notre document, en prenant en compte les partenariats, les synergies, et les collaborations qui se mettront en œuvre avec les organismes de recherche.

Madame FEDEE souhaite savoir à quel moment les deux pôles fusionneront leurs travaux.

Monsieur MANSOT souligne, que suite au travail mené il y aura une synthèse entre les plans d'action stratégiques polaires et les plans stratégiques de l'établissement. Lorsque nous établiront sur chaque pôle les plans d'actions stratégique, en faisant une fusion avec les points de convergence, les objectifs et les actions, il restera un certain nombre d'actions beaucoup plus spécifiques sur chacun des territoires, ces actions et ces objectifs spécifiques seront conservés.

Monsieur SYMPHOR ajoute qu'effectivement des éléments de convergences apparaissent, et ce, même dans la présentation des deux projets. L'idée étant de bien positionner chacun des pôles sur ce qu'ils

peuvent effectuer avec la contribution d'une commission inter-pôle, de manière à élaborer un document final faisant ressortir les fortes convergences qui se dégagent au niveau des deux pôles.

Madame la Présidente indique que la question sur les moyens est à intégrer à la réflexion portée sur la réorganisation administrative, par rapport à la nouvelle configuration de l'université, ainsi que sur la volonté d'obtenir une vraie cellule de valorisation de la recherche commune.

Afin d'avoir une vision claire sur la titularisation, nous devons imposer obligatoirement des concours aux personnels "Sauvadet" qui sont encore en poste dans l'établissement. La priorité est de stabiliser la masse salariale puisque c'est au bout de 2 ou 3 ans de « responsabilités compétences élargies » qu'on peut avoir une idée véritable sur la consommation de la masse salariale. S'il reste de la réserve cela bénéficiera à la création d'emplois "établissement" pour faire face aux besoins qui n'ont jamais pu être satisfaits par les postes dont nous disposons.

Pour le moment la prudence était requise car nous n'avions pas de recul suffisant sur notre consommation en masse salariale, mais nous avons eu un accord pour créer quatre emplois l'an dernier pour des concours Sauvadet. Donc, c'est dans cette stratégie que nous pourrions nous inscrire pour trouver les moyens humains concernant la mise en œuvre d'une cellule de valorisation de la recherche. Cela suppose donc que cela entre dans les champs de la réorganisation administrative des pôles et de l'administration générale.

Dispositifs très lourds pour la recherche qui ne peuvent pas être pris en charge uniquement par les enseignants chercheurs. Cela permet aussi de sécuriser toute une série d'opérations à la fois comptables, financières, en terme juridique et aussi en matière de réponse plus sécurisé.

Monsieur MANSOT revient sur la remarque de Monsieur SYMPHOR sur l'harmonisation des deux PASR pour la réalisation du projet d'établissement, et la création d'une commission inter-polaire. En outre nous avons la commission scientifique du conseil académique qui pourrait se réunir pour faire ce travail d'union des deux plans d'actions stratégiques pour harmoniser la rédaction.

Monsieur DELCROIX fait une précision sur l'utilisation du terme commission recherche du conseil académique. Il faudrait donc parler de la commission constitué par le rassemblement des deux commissions recherche des pôles, qui ne seront pas des commissions décisionnaires, mais simplement des commissions consultatives.

Monsieur CHOLET attire l'attention sur l'allègement des charges d'enseignement aux enseignants-chercheurs, proposition faite à la page 24 du PAS pôle Martinique, et invite les membres à être vigilant sur le fait que cet allègement ne devrait dégrader la qualité de la formation.

Monsieur DELCROIX ajouterai qu'elles puissent être offertes de façon équitable dans l'ensemble des composantes de l'établissement. Il y a des choses qui sont prévues dans le statut d'enseignants-chercheurs concernant la modulation de service et ce type de décisions relève de discussions ou de débats qui peuvent avoir lieu en Conseil académique. Le Conseil académique peut donc émettre des vœux de ce point de vue, à destination du Conseil d'administration.

- **Le Plan d'Action stratégique Formation du pôle Martinique :**

Monsieur SYMPHOR indique que le propos liminaire dans le plan d'action stratégique est identique à celui de la recherche, que la stratégie en matière de développement des formations se décline selon 3 axes :

- Développer l'attractivité des formations au-delà de nos territoires notamment par la mise en place d'EC libres spécifiques, à même d'enrichir les parcours de formation de même que des mentions de Master originaux. Le développement des formations en ligne concourt également à cet objectif d'internationalisation. L'objectif est de renforcer également le partenariat avec les entreprises par le développement de l'apprentissage, de l'alternance et des stages. La formation continue est également une priorité.

- Renforcer la coopération Université – Académie dans le cadre d'un continuum Bac - 3, Bac en coopérant mieux avec les lycées
- Mettre en œuvre un dispositif ambitieux pour la réussite des étudiants avec ces actions renforcées au niveau de la 1^{ère} année de Licence où le taux d'échec est important.

Le premier axe concernant l'attractivité des formations et des diplômes ; il s'agit pour nous de mettre en place des formations originales et attractives. Nous avons donc, au niveau du plan recherche, bien pensé à l'articulation pour la mise en œuvre de formations au niveau des Masters qui seraient attractives pour nos territoires et au-delà de nos territoires ; sur les licences nous avons beaucoup moins de marges de manœuvre, puisque les mentions en Licence sont bien spécifiées.

Nous aurons la possibilité de mettre en œuvre certaines unités d'enseignement comme les EC libres pour enrichir la formation, et pour enrichir ce qu'on apportera aux étudiants. Au niveau des masters, l'idée c'est d'avoir des Masters de mention originale en lien avec les particularités du territoire et de développer cette fameuse logique de plus-value de niche.

Nous souhaitons aussi mettre l'accent sur le développement des formations en ligne, et mettre une forte priorité sur la notion du numérique après un long échange sur cette question en CFVU. Un autre élément fort qui apparait pour l'attractivité c'est celui de l'internationalisation de nos formations et de nos diplômes notamment dans la zone Caraïbes-Amérique, puisque nous avons des équipes de recherches qui ont déjà plusieurs partenariats avec les équipes de recherche dans cette zone. Bien évidemment, adossé à ce partenariat qui peut aller jusqu'à la co-diplômation, nous souhaitons aller très loin dans cette direction et nous souhaitons faire en sorte que quand un étudiant s'inscrit chez nous, il puisse avoir accès à d'autres formations, diplômes d'université étrangères, notamment de l'Université des West-Indies, ou d'une Université Canadienne ou Américaine.

Nous envisageons un fort partenariat avec les entreprises, notamment concernant les stages, le développement de l'alternance car il n'est pas toujours facile pour les étudiants de trouver des entreprises qui les accueillent en tant qu'apprentis pour les stages. Maintenant il faut que nous trouvions les leviers qui nous permettent de faciliter l'intégration de nos étudiants au près des entreprises.

Faire aussi de la formation continue à l'échelle du pôle, facteur d'attractivité du territoire à destination des publics salariés, à destination d'un public qui souhaite entrer dans la formation continue.

Le deuxième axe repose sur la stratégie pour renforcer et développer l'articulation avec l'Académie. Nous avons estimé que la zone charnière va du BAC-3 jusqu'au BAC+3 de manière à ce qu'il y ait un continuum sur toute cette période importante. Avoir donc un fort partenariat avec les lycées sur ces questions, depuis la classe de 2^{nde} jusqu'au BAC +3. Il faudrait donc travailler la réussite dans le parcours Licence notamment au niveau du L1, et faire aussi de la vie étudiante un facteur d'épanouissement et de réussite des étudiants.

Concernant le plan d'action stratégique volet formation, nous nous sommes aperçus qu'il y avait déjà des synergies et des cohérences avec la STRANES (Stratégie Nationale en matière d'Enseignement Supérieur), en remerciant tous les collègues qui nous ont bien alimentés sur ce sujet.

Nous avons fait en sorte que le schéma régional supérieur, recherche et innovation, ait une cohérence entre les orientations du Conseil Régional de la Martinique et notre plan d'action. Nous aurons besoin tant de moyens financiers que de moyens humains. L'idée est de faire en sorte que nous soyons en pleine cohérence, afin d'obtenir des financements de la part du Conseil Régional pour la mise en œuvre de notre stratégie. Etre aussi en cohérence avec les stratégies nationales à l'étude, les dossiers PIA pour l'obtention de financements, dès lors que nous sommes en phase avec les orientations principales au niveau national.

(Fin du point sur le Plans d'Action stratégiques formation pôle Martinique)

- **Le Plan d'Action stratégique Formation du pôle Guadeloupe :**

La société civile, le Rectorat, les entreprises, les collectivités publiques, ont été sollicités dans la définition des besoins.

1/ L'insertion professionnelle des diplômés

- Les socioprofessionnels ont fait des propositions sur l'optimisation de nos formations car celles-ci doivent mieux répondre aux besoins du tissu économique local et favoriser davantage l'insertion professionnelle. La prise en compte du schéma de formation de la Région est un atout important car cela nous permettra d'être accompagnés. L'amélioration de la qualité de l'enseignement passe par la mise en place d'un contrôle qualité.
- Les diplômés doivent aussi être soutenables financièrement.

2/ L'augmentation du taux de réussite des étudiants

- La réussite des étudiants notamment en Licence est une priorité. Elle passe par une interactivité dynamique entre enseignement et recherche, par la diversification des modes de dispense des formations et par davantage d'alternance, par l'anticipation des métiers pour l'avenir. Nous avons obligation de prévoir dans les parcours de formations des enseignements sur les compétences comportementales et transversales et de les décliner en ensemble de compétences.
- Le lien entre recherche et enseignement doit être renforcé.
- Un accent particulier sera mis sur la promotion de l'offre de formation tout au long de la vie (FTLV).

3/ La mise en place d'un dispositif de gestion des formations

- Cela passe par la mise à disposition de certaines données relatives aux formations, à l'attention des parents d'étudiants et des socio professionnels.

(Fin du point sur le Plans d'Action stratégiques formation pôle Guadeloupe)

- Il conviendra d'instaurer une meilleure orientation et une plus grande interaction entre enseignants et étudiants.
- La question se pose de la préparation des étudiants à exercer leurs compétences au-delà des Antilles, pour tenir compte du caractère relativement exigü de nos marchés.
- Se pose également la question de répartition équilibrée des services entre enseignants titulaires et enseignants vacataires, de façon à garantir la qualité de l'enseignement. De même les supports doivent faire l'objet de publications.
- Il conviendra de veiller à ce que les enseignants recrutés par l'Université des Antilles, résident effectivement aux Antilles, faute de quoi le versement de l'indemnité de vie chère (40%) ne serait pas justifié.

Monsieur DESTOUCHES explique concernant le projet stratégique formation du plan Guadeloupe qui est en cours de finalisation, que nous avons lancé une grande campagne de sollicitation des entreprises, réunir les socioprofessionnels de la Guadeloupe, les organismes extérieurs, les collectivités publiques, le Rectorat. Nous avons tenu à les associer dès le départ à notre réflexion. Nous avons conçu cette élaboration pour le volet formation aussi comme une vraie écoute, comme il s'agissait d'un projet polaire nous tenions à être à l'écoute des besoins identifiables ou à identifier de la société civile Guadeloupéenne.

Les principaux objectifs :

- faire en sorte que nos diplômés répondent à une employabilité internationale/nationale, qu'ils soient soutenables financièrement, avoir un local disponible. nous devons donc avoir des diplômés allant du BAC+3 au BAC +5, ainsi que des diplômés formant tout au long de la vie.

- faire en sorte qu'il y ait un lien et un liant entre recherche et enseignement, il reste donc à trouver une plus grande agrégation de ces deux éléments fondamentaux. La formation tout au long de la vie devra obtenir une meilleure promotion et un meilleur encadrement de la part d'enseignants titulaires qui restent trop souvent cloisonnés dans leurs composantes, et qui ne se projettent pas sur les autres voies de formation et d'enseignement.

Et pour finir, la réussite en licence : un projet stratégique de formation doit se concevoir dans l'objectif d'avoir une belle attractivité. Il faut réfléchir sérieusement au contenu de nos formations et dans la dynamique pédagogique que nous mettons en œuvre à l'intérieur de ces diplômes qui se conçoit généralement dès la constitution des maquettes. Il faudra faire en sorte que nos taux de réussite aux examens, soient améliorés.

Un énorme travail reste à faire sur les maquettes. Le projet stratégique répond à une volonté politique que nous essayons de partager le plus possible.

Madame la Présidente fait remarquer que les formations attractives pourraient faire augmenter le nombre d'étudiants. Mais, par manque de moyens nous sommes obligés de refuser des étudiants.

Il est donc important de prendre en compte la dynamique de nos sociétés, et la demande pour ne pas rester une institution sclérosée qui fera fuir les étudiants.

De plus une association de parents d'étudiant Guadeloupe/Martinique a vu le jour, pour préserver l'intérêt des étudiants, et demande à être entendue.

Madame GAUCHER-CAZALIS complète la présentation du projet stratégique formation, en définissant un certain nombre de priorités pour le plan stratégique de formation sur le pôle Guadeloupe :

- Une insertion professionnelle de la quasi-totalité des diplômés, elle peut s'envisager dans une formation, soit directement à partir de nos formations, soit parce qu'on va préparer les étudiants à poursuivre dans une formation qui va leur permettre de garantir leur insertion professionnelle.
- La couverture optimum des prévisions d'emplois au niveau régional, donc un schéma régional de développement économique qu'on a pris en considération qui présente un certain nombre de domaines privilégiés pour lesquels effectivement la Région a décidé d'investir. L'idée est de prendre en considération ce schéma, puisqu'il va nous garantir quelque part que la région va nous suivre dans la mise en place des formations qui vont répondre à ces demandes.
- L'amélioration constante de la qualité des formations, mise en place d'un dispositif de gestion et de suivi de la qualité des formations.
- L'augmentation sensible du taux de réussite des étudiants, on a un certain nombre de dispositifs à améliorer et à mettre en place.
- L'interactivité dynamique entre les formations et les recherches menées par les laboratoires de l'établissement.
- Le développement et le renforcement des dispositifs et de l'offre de formation tout au long de la vie, il faut structurer l'organisation et forcer l'investissement des différentes composantes dans la formation tout au long de la vie, car cela fait partie des missions des enseignants-chercheurs.
- La diversification et l'innovation des modes de dispense de formation, avec une population, hermétique aux formations traditionnelles (cours magistraux, TD...etc.) et la nécessité beaucoup plus d'alternance.
- L'anticipation des évolutions des métiers dans les années à venir : c'est-à-dire que les universitaires devons anticiper les besoins que les socioprofessionnelles n'anticipent pas. De manière à ce que ces besoins ne soient découverts par les socioprofessionnelles, qu'à partir du moment où nous les aurions déjà formés.

Dans ce document nous avons listé les priorités avec un argumentaire, et avons ensuite décliné les différentes actions en termes de domaines universitaires et domaines professionnels visés en tenant compte du schéma régional.

Nous avons fixé un cadre sur l'architecture globale de formation, l'idée est que les formations proposées devront répondre à un certain nombre d'exigences :

- La formation permettra de préparer un étudiant à un niveau supérieur de formation ;
- Apportera un ensemble de compétence à l'étudiant, permettent d'intégrer des métiers de certains domaines déjà ciblés.
- Apportera une spécialisation ou un niveau supérieur de qualification à un étudiant qui serait en retard de formation, ou un salarié qui voudrait progresser.

Concernant les dispositifs de professionnalisation des enseignements, nous allons tirer les enseignements du séminaire de réflexion tenu avec les socioprofessionnels. Ils ont insisté sur le fait qu'il faille intégrer une acquisition des compétences comportementales et compétences transversales aux étudiants.

Cela veut dire qu'il faudrait innover dans nos formations pour que ces compétences soient acquises progressivement tout au long des formations.

Avoir des dispositifs de gestion des formations, avec des applications pour gérer le système d'information, répondre aux exigences en termes de consultation, et en terme de mise à jour des informations concernant toute la scolarité des étudiants, de façon à ce que tous les acteurs aient accès aux informations qui découlent de la gestion de la scolarité.

Nous devons finaliser ces dispositifs pour les intégrer dans le plan stratégique de formation. Car nous attendons les remontés des différentes composantes, en particulier dans tous les dispositifs d'innovation pour les formations, **dispositifs d'utilisation du numérique**.

Madame la Présidente revient sur la question du redéploiement des postes ; La qualité de la formation passe aussi par le fait qu'il n'y ait pas que des enseignants vacataires dans certaines formations. Etant dans une dynamique pédagogique interne avec la recherche, cela fait intervenir beaucoup plus de contraintes d'emplois du temps et de suivi d'année en année. Nous devons associer la réflexion sur la qualité des formations à celle sur le taux d'encadrement des formations visées par le prochain plan, et préparer la campagne d'emploi 2015/2016.

Monsieur DESTOUCHES y répond en expliquant qu'il faut absolument mettre en synergie les volontés politiques, le redéploiement des postes, et l'amélioration des offres de formation. Cela demande de prendre en compte non seulement les besoins que nous voyons apparaître sur les taux d'inscriptions, les besoins pour les composantes les plus déficitaires, mais également au niveau de l'établissement concernant le redéploiement intra-polaire.

Deuxièmement nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments techniques permettant de bien nous projeter sur le redéploiement des postes. Il s'agira donc de se baser sur le plan stratégique formation pour avoir des solutions pérennes sur les années à venir pour le redéploiement des postes.

Monsieur SYMPHOR indique que lors des réunions sur le plan d'action stratégique, cette question n'avait pas été abordée explicitement. Cependant, durant l'année universitaire, nous avons pu faire un redéploiement intra-pôle de deux postes, bien évidemment il y avait une situation très critique qui se posait dans la composante du DSI, et nous avons dû trouver une solution pour le redéploiement de ces deux postes. Il souligne que deux composantes ont contribué pour effectuer ces redéploiements.

Il s'agit maintenant d'avoir une politique de redéploiement qui s'appuiera sur le plan stratégique en cours de finalisation.

De façon bilatérale des demandes de redéploiement inter-pôle se font entre composantes, or il s'agit d'une question polaire qui relève de l'établissement.

Par conséquent, il faudrait programmer une réunion avec Monsieur DESTOUCHES et Madame la Présidente, pour discuter de la question du redéploiement polaire car jusqu'à maintenant cela ce passe en inter-composante, et des cohérences et des harmonisations sont à trouver à l'échelle des pôles.

Monsieur DESTOUCHES ajoute qu'il faudrait respecter les règles qui sont en vigueur. La cartographie permettra de nourrir nos réflexions, et de déceler les besoins en Martinique et en Guadeloupe, l'état des lieux, les orientations de formation en Guadeloupe et en Martinique. Nous devons donc travailler cette question de redéploiement de façon inter-polaire.

Monsieur DELCROIX précise que le Conseil académique est une instance qui, en premier lieu est compétente pour faire des propositions au conseil d'administration, car c'est le conseil d'administration qui effectue la répartition des emplois de l'établissement.

Monsieur SIVAGER signale qu'il y a un vrai problème car une grande partie des étudiants se sent lésée, et mal accueillie au sein de l'université, et ce dès le départ. Il y a aussi une majorité d'étudiants de BAC professionnels qui s'inscrivent dans des filières qui ne leurs sont pas adaptées. A l'IUT, la majorité des filières ne leurs sont pas adaptées.

Cas similaire pour les BTS, par exemple la majorité des étudiants inscrits dans la filière HSE sont issus de la filière S. Nous pouvons donc en déduire que le taux d'échec provient de là, puisque l'étudiant n'est pas préparé à ce rythme de travail, et nécessite un accompagnement.

On constate aussi une forte baisse d'effectifs concernant les Master de la Martinique, car ils ne correspondent pas au marché mondial. On peut aussi noter qu'il y a un manque de professeurs dans la mesure où la majorité des étudiants se retrouvent en rattrapage.

Monsieur DESTOUCHES souligne que ces remarques concernent essentiellement le pôle Martinique, mais le pôle Guadeloupe essaie de résoudre les lacunes énoncées. Il est vrai que certains événements n'ont pas permis la mise en place des politiques prévues dès le départ, mais dès l'élection de la Présidente il y a eu une nomination de chargés de mission sur les deux pôles de partenariat académique. Leur travail consiste à faire en sorte que le rectorat comprenne que l'orientation joue un grand rôle sur le taux de réussite, et que des mesures doivent être mises en place de manière à ce que les enseignements soient plus adaptés à certains étudiants. Nous devons revoir et innover du point de vue pédagogique.

Monsieur SYMPHOR propose qu'à la prochaine réunion CFVU, nous accordions un temps suffisant au 3^{ème} axe stratégique pour faire de la vie étudiante un élément d'épanouissement et de réussite, nous travaillerons sur cet aspect de façon beaucoup plus affinée. Et tient à signaler qu'au niveau de l'IUT, il y a une circulaire ministérielle qui donne les pourcentages de BTS et de BAC technologiques, et des indications sur l'évaluation des enseignements, chose prévue dans le prochain contrat.

Madame CLOTAIL indique qu'au cours de la réunion de la CFVU du 24 septembre 2015, la réflexion s'est posée sur le fait que le taux d'étudiants ne serait pas faussé, du fait qu'un certain nombre d'étudiants s'inscrivent par défaut dans des filières qui ne leurs sont pas adaptées, sortant de BTS ou d'écoles de commerce.

Madame la Présidente pense que le taux d'inscription s'ajoute au taux de réussite. Il faut savoir que toutes les universités sont confrontées à des demandes d'inscriptions d'étudiants provenant de BAC professionnels pour lesquels les profils de formation ne sont pas adaptés. Ces étudiants étant comptabilisés dans leurs effectifs, le taux d'inscription n'est donc pas faussé car ils y sont bien inscrits.

De ce point de vue, il n'y a que le taux de réussite qui peut être faussé, car ces étudiants de BAC professionnel ne seront peut être pas en capacité de réussir dans la mesure où le cursus académique ne leur est pas adapté.

C'est un point sur lequel nous avons largement insisté lors des assises de l'enseignement supérieur en 2012.

Monsieur DELCROIX indique qu'il y a environ 60 000 étudiants des universités françaises qui sont laissés pour compte, un sujet que le secrétaire d'état a pris en charge dès sa prise de fonction. Lors de la rencontre avec le directeur de cabinet du secrétaire d'état en date du 24 juillet, il en est ressorti qu'en ce moment le secrétaire d'état porte une réflexion sur plusieurs points, notamment sur l'accueil des étudiants de BAC Technique dans les IUT. Les académies doivent aussi jouer le jeu au niveau des BTS pour l'accueil des BAC professionnels.

Autrement, il y a aussi un changement culturel fondamental des étudiants de BAC professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études, alors que le bac professionnel n'a pas été mis en place dans cette optique. Les bacs pro visent donc des insertions directes notamment dans les entreprises.

Madame CLOTAIL pense qu'il serait judicieux que le rectorat mette en place un certain nombre de modules à partir du lycée pour expliquer aux futurs étudiants le fonctionnement de l'université, pour éviter tout mal être, et qu'ils ne se retrouvent perdus, dans la mesure où ils sortent d'un milieu scolaire assisté.

Donc il faudrait que les formations s'adaptent aux offres du marché, et que le Rectorat prenne en compte toute cette partie.

Madame GAUCHER-CAZALIS précise qu'il est prévu sur le pôle Guadeloupe d'augmenter et d'intensifier des relations entre le supérieur et le secondaire. Nous avons un chargé de mission pour cela qui est très actif, de manière à intensifier les campagnes d'information et de sensibilisation dans le secondaire.

Il y a un service universitaire commun dans l'établissement qui a la charge des campagnes d'information dans les lycées.

L'idée c'est de diversifier, car depuis 2 ans la DOSIP propose de porter l'information dans les lycées ou de faire venir les lycéens dans le supérieur pour mieux les sensibiliser.

Monsieur SYMPHOR indique que la charnière BAC+3 et BAC-3 fait partie d'un certain nombre de propositions qui sont et qui seront à mettre en œuvre. Par exemple un certain nombre de lycéens seront invités à suivre les cours à l'université, des enseignants ont fait le déplacement dans les lycées pour présenter l'université et les formations proposées, de manière à ce qu'ils aient une meilleure connaissance de l'université et ce dès la classe de la seconde.

Donc ces propositions sont très intéressantes et s'inscrivent dans la charnière, avec un continuum qui soit pertinent à ce niveau là.

Madame la Présidente explique que nous sommes face à une difficulté majeure, car ayant de petits marchés les formations mises en place pour les étudiants diplômés, ne créent parfois que 3 à 4 offres soit 3 à 4 emplois par la suite, avec des habilitations de 5 ans. Il faudrait donc anticiper et avoir une vision dans les 10 ans à venir, chose qui n'est pas toujours évidente compte tenu des micros entreprises présentes sur le marché.

Prenons comme exemple le fait nous avons beaucoup misé sur le professorat en Martinique, que le concours de professeur comptait 200 postes à l'époque, maintenant il en reste à peine 50 avec encore un risque de diminution, sans oublier la baisse démographique.

Néanmoins une question subsiste, devons nous préparer nos étudiants à être insérés professionnellement uniquement sur notre marché ou partout ailleurs ?

Monsieur DESTOUCHES estime que l'université peut faire en sorte que les diplômés soient professionnalisants, ce qui permettra de répondre à certains besoins.

Monsieur CENTAURE aimerait avoir plus de précisions sur les Master au rabais, sur la réussite des étudiants de 1^{ère} année du point de vue local et en métropole, car ce serait intéressant d'avoir quelques chiffres.

Monsieur DESTOUCHES explique que les Master au rabais, sont des Master qui n'ont pas le niveau d'encadrement nécessaire existant dans nos panels de formation, et l'encadrement nécessaire pour

permettre que les enseignements répondent à un niveau d'exigence élevé dans ce type de formation (BAC +5) en 2 ans.

Il faut donc repérer les Master qui n'ont pas de corps enseignants ou vacataires, qui n'arrivent pas à remplir leurs obligations compte tenu de leurs obligations professionnelles extérieures. Nous devons être en mesure d'avoir des masters qui répondent au niveau d'exigence académique, mais qui répondent aussi à des besoins identifiés. Il ajoute qu'un master peut exister pendant 5 ans et que 5 ans après il peut y en avoir un autre.

Monsieur DELCROIX ajoute que sur les taux de réussite en licence, nous sommes en dessous des moyennes nationales de la réussite en L1, au niveau des L3 on peut avoir des taux de succès satisfaisant.

Madame la Présidente indique qu'au moment où a été conféré à l'université de manière plus officielle la mission d'insertion professionnelle, nous nous sommes rendu compte dès le retour des stages qu'il y avait des problèmes de comportement, de savoir-être, et d'adéquation par rapport aux attentes des professionnels. Nous devons mettre en place des séances de coaching, avec le SUAPS sur le travail en équipe, savoir s'exprimer à l'oral, et la valorisation du savoir acquis. De même avec le BAIP, pour la mise en place d'ateliers de rédaction des CV, et des accompagnements pour renforcer d'avantage l'entretien d'embauche pour les stages.

Lors des premiers envois en stage, nous avons eu un retour négatif des professionnels, ce qui a permis la mise en place d'un certain nombre de dispositifs nécessaires pour une meilleure approche de l'insertion. A ce stade, le BAIP devra aussi intervenir par rapport au guide des compétences sur la formation des enseignants ; c'est-à-dire aider les enseignants à avoir une approche directe de l'insertion avec les étudiants.

Monsieur DELCROIX met en évidence le fait que la responsabilité du Doyen soit de mise, car ce sont des renseignements personnels qui relèvent au conseil restreint. Il serait nécessaire de produire des fiches de services d'enseignants de chaque faculté, sachant que des professeurs chevronnés font une partie de leurs services pour les OIM, alors que cela peut être fait par des chargés de cours ou des vacataires. Ceci dit c'est aussi un moyen de créer des besoins de missionnaire.

Madame la Présidente précise qu'il y a des postes qui ne sont pas publiés et qui sont utilisés pour des missionnaires, des professeurs invités ou associés à mi-temps, et qui sont sous-utilisés ou sous valorisés. Les supports de professeurs des universités doivent être publiés pour permettre le recrutement de professeurs. Un autre problème s'impose à notre établissement, celui de recruter un certain nombre de personnes qui ne résident pas sur le territoire. A noter qu'un enseignant qui ne réside pas sur le territoire, ne devrait pas bénéficier des 40%.

Madame ODACRE aimerait avoir plus de précisions sur le sujet évoqué par Monsieur DESTOUCHES concernant le partenariat académique avec un chargé de mission, et sur la relation intensifiée avec les lycéens évoquée par Madame GAUCHER-CAZALIS.

Monsieur DESTOUCHES explique qu'il y a un chargé de mission en partenariat académique et réussite en licence. Chargé de mission qui a été créé quand Madame la Présidente est arrivée à la tête de cet établissement avec ses volontés politiques, il y a vraiment un partenariat académique, le rectorat et l'autorité de tutelle ; mais il n'y a pas suffisamment de conventions qui permettent aux lycées de travailler avec l'université.

Le rôle de ce chargé de mission est de savoir par quel moyen le rectorat arrivera à mieux faire connaître les formations proposées par l'université aux lycées et aux enseignants de lycées.

Comment peut-on favoriser les échanges entre enseignants pour qu'ils s'approprient les outils, les dynamiques pédagogiques, et ce sur quoi ont travaillé les lycéens, afin de mieux les accueillir en L1.

Faire en sorte que les étudiants aient une orientation saine, qu'ils aient des enseignements fondamentaux au niveau de l'université, mais aussi au niveau des lycées.

Madame FEDEE rappelle que si le ministère de l'enseignement supérieur fait un axe stratégique fort autour de la vie des campus comme facteur de réussite, il faudrait que cela soit vraiment inscrit en tant que priorité de notre établissement. Au niveau de la Martinique il y a une vraie dynamique, parce qu'il y a des infrastructures d'entraînement permettant des pratiques sportives. Un étudiant qui se sent isolé sur un campus ne revient pas, il faudra faire en sorte que les étudiants se sentent bien pour les retenir. Etre bien organisé et avoir une vie sportive, culturelle et associative, leur permet d'être autonome et de se sentir bien sur le campus.

A Saint-Claude on comptabilise près de 50% d'inscrits, car des infrastructures sportives sont à leur disposition et ils sont pratiquement inscrits dans tous les ateliers.

De façon générale, il est admis la nécessité de renforcer l'attractivité de la vie sur nos campus, de façon à ce que les étudiants aient de bonnes conditions de vie et d'études à même de favoriser leurs chances de réussite. Il importe en effet qu'ils puissent bénéficier d'activités sportives et culturelles au sein même des campus.

Madame POLENOR indique que les taux d'intégration des titulaires de bac professionnel en BTS sont des taux qui doivent faire l'objet de proposition de quotas minimum à l'enseignement supérieur. Les recteurs doivent faire parvenir un tableau de quotas positif, des commissions institutionnelles, commission Post-BAC pour établir les pourcentages dans la cartographie des BTS.

La circulaire sur les quotas de bac professionnel, est bien appliquée avec un partenariat pour les titulaires de Bac pro en BTS, ainsi que pour le pourcentage des titulaires de Bac technologique en DUT. De façon très quantitative, ces quotas n'ont de sens que si l'accompagnement pédagogique des Bac professionnels sur les 3 années avant l'obtention de se diplôme est mis en place.

En matière de parcours d'avenir, l'éducation nationale va préparer les jeunes dès la 6^{ème} à la construction de ce projet professionnel. La réussite doit être non pas seulement scolaire, mais sociale et professionnelle. La Commission Economique Sociale Environnementale Régionale (CESER) pour la Région Martinique travaille sur un rapport qui s'intitule « Quelle formation, pour quel emploi ? ».

Madame ROGERS estime qu'avoir un véritable service de médecine préventive sur le campus serait bien. Est-il envisageable de mettre en place pour la thèse et l'écriture, des cours en langue étrangère dans les matières disciplinaires, pour aider les étudiants à se familiariser davantage avec l'Anglais ?

Concernant l'insertion des étudiants, les priorités de la Région Martinique seraient-elles prises en compte comme celles de la Région Guadeloupe, dans la mesure où le pôle Guadeloupe accueille certains de nos étudiants dans les domaines qui ne sont pas assurés en Martinique, et de faire en sorte qu'ils puissent s'insérer sur notre territoire ?

Monsieur DESTOUCHES répond qu'il ne faudrait pas trop se baser sur le fait qu'il y ait presque le même type de marché socio-économique sur le pôle Guadeloupe suite aux travaux effectués. Il y a effectivement des orientations régionales qui sont très fortes dans les deux régions.

Mais il doit se construire au niveau de l'établissement une harmonisation globale pour faire en sorte que les diplômes et les formations mises en œuvre ne soient pas exclusivement pour répondre aux besoins.

Monsieur DELCROIX demande de faire une synthèse rapide, en indiquant les grands points convergents des deux pôles autour de la synergie entre les masters et la recherche, autour de la réussite en licence, autour de la vie étudiante et de l'importance de la formation tout au long de la vie.

Nous devrions avoir une formation pour favoriser l'insertion de nos étudiants avec les réalités de nos territoires.

Et demande aux représentants des 2 pôles de faire une estimation en pourcentage des points déjà réalisés, à l'aide de la note de cadrage à partir de la page 25 de la composition du dossier d'accréditation, qui permettra de travailler sur le calendrier par la suite.

Madame GAUCHER-CAZALIS indique que sur le pôle Guadeloupe selon le plan du dossier d'accréditation, le point 1 Stratégie de formation de l'établissement une estimation de réalisation à 70 % pour la partie formation et 100% pour la partie recherche.

Monsieur SYMPHOR précise que sur le pôle Martinique :

- Point 1 "Stratégie de formation de l'établissement" : est estimé à 50% pour la partie formation et 90% pour la partie recherche.
 - Point 1.3 : est réalisé à 100%, car nos axes stratégiques ont été définis.
 - Point 1.4 : est en cours de réalisation dans les composantes, mais du point de vue stratégique rien n'a été fait.

- Point 2 "Prise en compte de la stratégie nationale" : Quelques ajustements sont à faire par rapport à la STRANES, pour la formation et la stratégie en matière de recherche nous sommes à 80%.
 - Point 2.1 : Nous avons parlé d'évaluation d'enseignement, mais nous ne sommes pas allés plus loin sur cet aspect.
 - Point 2.2 : En matière de stratégie nous ne sommes pas allés à ce niveau de détail.
 - Point 2.3 : Même conclusion pour ce point, même si nous avons insisté sur la pratique pédagogique. Nous souhaitons qu'il y ait une plus forte place accordée à l'utilisation du numérique.

Monsieur DELCROIX précise que le point 2.4 "Accueil des publics spécifiques" définit dans une nouvelle formulation, adopté par le cadre des formations tous les publics spécifiques comme tel : un étudiants en situation d'handicap, une situation familiale, un sportif de haut niveau, un élu...etc. Si l'établissement veut opérer une synthèse, il faut que les travaux des pôles soient faits pour envisager l'élaboration d'une synthèse, par l'achèvement des travaux des pôles sur chacun des sujets.

Madame GAUCHER-CAZALIS indique qu'il y a une question qui se pose pour chaque pôle avant la prise en compte de la stratégie nationale, c'est de savoir où peut-on arriver en termes de propositions, et dans quel cadre ?

Monsieur DELCROIX indique que le cadre national aide à figer un certain nombre d'éléments. Mais nous apercevons que les éléments de convergence tant sur les plans recherche et formation sont bien plus nombreux que les divergences. Nous avons bien évoqué sur le plan méthodologique la possibilité de réunir les deux commissions recherche et les deux commissions formation pour travailler sur les synthèses.

Madame GAUCHER-CAZALIS conteste le fait que le cadre national ne fige pas la façon dont le dossier sera élaboré. A savoir comment le dossier serait finalement élaboré, si les éléments de production y étaient intégrés. Et pense que nous devrions assoir la méthodologie pour définir le calendrier.

Monsieur DELCROIX demande des précisions sur l'avancement de chacun des items à savoir s'ils ont été abordés ou pas, pour proposer ensuite une méthodologie qui tienne compte des travaux déjà effectués et proposer un calendrier.

Madame GAUCHER-CAZALIS donne un pourcentage global du Point 2 « Prise en compte de la stratégie nationale », des travaux sont en cours dans les composantes, et il y a un grand nombre d'éléments qui ont été demandés, il faudra agréger au niveau des pôles et faire la synthèse au niveau établissement. Mais nous ne sommes pas très avancés dans le processus de construction de la solution au niveau polaire, car il y a des petits éléments qu'il faut qu'on ébauche, le point à donc été abordé à 25%.

Monsieur SYMPHOR partage la même idée car il est question de méthodologie. Lorsque nous avons travaillé sur le plan stratégique nous n'avons pas en tête d'élaborer un document plan stratégique qui colle avec le dossier d'accréditation. Effectivement, il y a des items qui ont été abordés. On a un degré

d'avancement là-dessus, mais ce ne sont pas ces items qui nous ont servi de guide pour élaborer notre plan stratégique.

Il y a des convergences mais donner des pourcentages par item n'est pas si simple, d'autant qu'il y a une part de travail qui a été fait en interne dans les composantes. Nous n'avons pas cherché à harmoniser, puisque les composantes travaillent à l'élaboration des formations.

Monsieur DELCROIX précise que le but est de savoir où l'on se situe dans la construction du dossier d'accréditation comportant les plans stratégiques d'un côté et le dossier lui-même de l'autre. Le calendrier dépendra de l'état d'avancement, il va bien falloir que les composantes, les services communs le nourrissent, et que les pôles doivent interpeller les services communs pour élaborer ce dossier.

Monsieur SYMPHOR indique que sur la prise en compte de la stratégie nationale (point 2), nous avons finalisé nos cohérences par rapport à la stratégie nationale. Quand on regarde les items en détail, il y a des éléments que nous pourrions faire remonter, en matière d'orientation et d'insertion professionnelle (point 2.5), d'entrepreneuriat (point 2.6), d'interaction avec l'enseignement secondaire (point 2.7) des conventions doivent être signées par les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). Et le point 2.8, relève des composantes.

Madame GAUCHER-CAZALIS signale qu'il y a une confusion entre plan stratégique de formation et le point 2 "prise en compte de la stratégie nationale du dossier d'accréditation". Il vaut mieux avoir un plan stratégique de formation qui donne les orientations pour finaliser le dossier d'accréditation. Nous avons le plan stratégique qui est en cours de finalisation, et les différentes composantes ont commencé à travailler sur le dossier d'accréditation, car les fiches AOF ont été demandées.

Monsieur DELCROIX demande ce qu'il en est pour les fiches descriptives des formations ou fiches AOF en Martinique ?

Monsieur SYMPHOR indique qu'il n'a pas encore eu de remontée des composantes concernant les fiches AOF.

Madame la Présidente suggère de prévoir un prochain Conseil académique plénier au début du mois de novembre.

Monsieur DELCROIX indique que l'Université des Antilles fait partie de la vague B pour ce qui concerne le volet Recherche, car les délais sont différents. Les accréditations débiteront donc le 1^{er} janvier 2017. La remontée des dossiers de vague B se fait de 18 à 24 mois avant le début du contrat, donc ils sont attendus dans le courant des mois de mars-avril 2016. Il a aussi été demandé à l'ensemble de l'établissement de faire une synthèse tenant sur 15 pages.

Madame la Présidente ajoute que des questions de soutenabilité financière s'y ajoutent. Nous avons comme possibilités de débiter notre contrat au 1^{er} septembre 2016 ou au 1^{er} septembre 2017.

Madame LEMOINE pense qu'il serait préférable que le contrat débute au 1^{er} septembre 2016, car certaines maquettes ne sont plus adaptées aux étudiants, et ce sont des enseignements qui datent de 8 ans. Pour l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, il n'y a pas de retoilettage, il faudra innover.

Madame COLLARD demande si le délai de 18 mois reste le même pour l'aspect formation ?

Monsieur DELCROIX informe que la partie formation n'entre pas dans le délai de 18 mois, car le calendrier présenté par le ministère a été raccourci et a pour objectif une remontée des dossiers en décembre. Pour le 3^{ème} volet qui concerne les établissements, n'ayant pas été traité, l'HCERS ne viendra pas avant mai 2016.

Madame la Présidente indique que l'idée était d'expliquer au ministère que nous voulions que les maquettes changent au 1^{er} septembre 2016. Un point fondamental de l'accréditation correspondait à la soutenabilité financière de nos formations, une cohérence entre les masters et les équipes de recherche avec une volonté de transversalité, puisque nous avons dans l'établissement des masters qui fonctionnent avec 2 ou 3 étudiants. Le ministère ne sera pas prêt à financer des masters avec si peu d'effectifs.

Monsieur SIVAGER fait remarquer que même si la maquette prend effet en septembre 2016, il ne faudrait pas oublier qu'il y a une grande campagne de communication qui commence en janvier, donc nous n'allons pas mettre en avant des formations qui ne sont pas sûres de ce déroulé en septembre 2016.

Madame LEMOINE interroge : « ne pouvons-nous pas demander un délai pour les niveaux Licence et Master qui serait sur la même période que les accréditations de la recherche ? »

Monsieur DELCROIX explique que la responsabilité d'ouverture aux modifications de parcours au sein de la maquette existante, relève des compétences de la CFVU dès lors qu'elle n'induit pas de coût supplémentaire. Le pôle Martinique souhaite mettre en place au niveau des licences le libre engagement citoyen ; la CFVU de Martinique a voté en ce sens.

Madame LEMOINE propose d'indiquer aux responsables de formation des deux pôles que le Conseil académique a décidé que ces formations seront disponibles en date du 1^{er} septembre 2017. En précisant que si certaines maquettes ou enseignements leur posent problème, qu'ils peuvent se rapprocher dès à présent de la CFVU.

Monsieur DELCROIX précise que le Conseil académique prend acte de l'état d'avancement des travaux du volet enseignement du dossier d'accréditation de l'établissement, et propose un report du début des nouvelles formations au 1^{er} septembre 2017, dans le cadre d'un contrat qui serait signé au 1^{er} janvier 2017. Toutefois les responsables de diplôme peuvent proposer des modifications des maquettes actuelles dans le respect des enveloppes fixées au CFVU. La transmission au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, serait prévue pour mars 2016. Il reviendra au Conseil Académique qui se réunira au début novembre de figer le calendrier de travail qui demeure très contraint.

Madame la Présidente propose de soumettre au vote la date de démarrage des nouvelles formations au 1^{er} Septembre 2017.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
Démarrage des nouvelles formations au 1 ^{er} Septembre 2017	Contre	0
	Votants	36

Les membres du conseil académique plénier valident la proposition, un membre s'étant abstenu.

2. Questions relatives à la recherche

2. a. Questions soumises par l'École Doctorale

- La langue de rédaction du manuscrit de thèse**

Proposition pour l'Université des Antilles :

Des dérogations pourraient être admises pour l'écriture de la thèse en anglais, en espagnol et en portugais dans le cas où le français ne serait pas la langue maternelle du doctorant. Toutefois, l'introduction et la conclusion devraient être traduites intégralement en français, de même le développement devrait faire

l'objet d'un résumé détaillé en français. Une demande d'autorisation écrite du Directeur de thèse devrait être adressée à la Présidence de l'Université. Cette demande serait soumise préalablement à une commission de l'Ecole Doctorale compétente qui soumettrait son avis au Président de l'Université.

- **La note relative à la thèse sur travaux**

Proposition pour l'Université des Antilles :

La demande de réalisation du manuscrit d'une thèse sur travaux pourrait être examinée par une commission ad hoc des Ecoles doctorales à partir d'un courrier motivé du Directeur de thèse au Président de l'Université.

La décision finale appartiendra au Président de l'établissement sur la base de l'avis émis par la commission ad hoc de l'Ecole Doctorale compétente.

- **Les recommandations pour la mise en œuvre de comités de thèses**

Les trois propositions ont été validées, avec le cas échéant des modifications mineures.

La composition du comité de thèse est décidée par le Directeur de thèse et les co-directeurs ou / et co-encadrants et ne doit pas dépasser 5 personnes.

Il convient de ne pas inclure dans le comité de thèse les futurs rapporteurs de la soutenance. Ces derniers peuvent toutefois être membres du jury.

Il est également recommandé de rechercher des experts extérieurs à la structure de recherche où se déroule le travail de thèse.

Ainsi, le comité de thèse pourrait comporter :

- la direction de thèse, bien sûr : directeur et co-encadrant(s),
- un ou deux spécialistes de la thématique de recherche traitée par le doctorant ; leur rôle est de tester la solidité des acquis, des interprétations et de valider les perspectives,
- un ou deux « candides », scientifiques spécialistes de sujets voisins, davantage attachés à la logique de la démarche, chargés d'apporter une ouverture intellectuelle, des idées d'évolution de la thématique.
- Un membre extérieur dont la présence est vivement souhaité.

Madame la Présidente soumet ces trois propositions de l'Ecole Doctoral au vote.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015	Ne prend pas part au vote	0
- Proposition de langue de rédaction du manuscrit de thèse	Abstention	0
- Note sur la thèse sur travaux	Contre	0
- Mise en œuvre de comités de thèses	Votants	36

Toutes ces propositions ont été validées à l'unanimité par le conseil académique plénier

- Nouvelle organisation de l'École Doctorale : Création de « 2 Écoles Doctorales thématiques » *(ce point sera traité lors d'un prochain conseil)*

2. b. Appel à projets de Recherche 2015 : examen des propositions de la section permanente

Madame ARSENE fait un rappel sur la méthodologie de travail de la section permanente qui s'est tenu le 22 juin 2015, et qui a du mener ses travaux sans avoir connaissance du montant disponible en privilégiant les rubriques validées comme prioritaires par les responsables des unités de recherche, ces propositions sont exposées. L'enveloppe à répartir en tenant compte de la prévision de la DBM1 qui sera présentée au

prochain Conseil d'administration du 02 octobre 2015 s'élève à 188 757,47 €. A l'issue de l'analyse des demandes de financement, les propositions de financement formulées par la section permanente s'élèvent à 178 941,85 € pour les unités de recherche et 9000 € pour le projet porté par le BRS.

Monsieur PREVOST demande une précision relative à la rubrique « soutien à l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers » : l'enseignant-chercheur étranger doit-il être présent dans l'établissement pour plus d'un mois, ou est-ce la collaboration qui doit durer plus d'un mois ? Il bénéficie donc de 1000 € pour l'achat du billet d'avion ?

Madame ARSENE indique qu'il est recommandé que l'enseignant vienne pour plus d'un mois. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration préexistante, et les forfaits sont établis pour le financement du billet d'avion.

Monsieur PREVOST Donc dans le rapport justificatif du financement du BQR il faudrait attester que le chercheur invité soit venu plus de 30 jours ? La section permanente a-t-elle privilégié le financement de certains projets ?

Madame ARSENE explique qu'en termes de pièces justificatives, en général un rapport est rédigé sur le contenu de la mission, la durée et les pièces financières sont jointes. La section permanente a repris les rubriques prioritaires qui ont été pointés par les directeurs de laboratoire au préalable.

Monsieur PREVOST souligne que la rubrique « soutien aux projets à caractère transversal » n'a pas été retenue comme prioritaire, or ce sont des projets internes à l'établissement, permettant de structurer la recherche de l'établissement. Il fait remarquer que ces projets à caractère transversal ayant pour objectif de structurer la recherche en interne, ont une valeur importante pour l'établissement.

Il faudrait donc déposer les dossiers à l'ANR, sachant que l'appel générique ce termine en octobre, donc le financement qui avait été demandé dans cette rubrique ne sera pas utilisable avant le mois d'octobre.

D'un point de vue stratégique, cette recherche de partenariat d'excellence sera-elle accessible ?

Monsieur DANIEL indique qu'il n'avait pas participé à la réunion des directeurs de laboratoire qui ont déterminé les priorités, mais il comprend les choix qui ont été faits, car nous étions en présence d'une enveloppe amoindrie, or les projets transversaux sont relativement lourds d'un point de vue financier.

En terme de politique scientifique, il faut se donner les moyens pour obtenir un financement de type ANR, et de répondre au mieux aux appels à projet. La venue d'une spécialiste du montage des dossiers ANR est prévue en Martinique pour qu'un maximum de personnes puisse en bénéficier.

Le gouvernement français a décidé d'affecter une part importante de l'enveloppe ANR aux projets européens. Il faudra donc réfléchir en interne pour se donner les moyens d'obtenir des financements de type européen.

Pour Madame LEMOINE, quand on finance des incitations à répondre aux appels à projets, fait-on une distinction entre ceux qui sont juste « partenaire » ou « coordonnateur » d'un projet ANR ? Les projets fonctionnant sous lettre d'intention qui ont été financés sont-ils des projets de 2014 qui attendaient le financement 2014 ?

Madame ARSENE explique que quand la chartre du préciput ANR est mise en relecture, il est bien précisé que son utilisation vise au renforcement de l'environnement de travail au service de la mise en œuvre de la politique scientifique orientée vers l'excellence et les innovations.

Madame la Présidente propose une validation sur les appels à projet, en tenant compte des remarques qui ont été faites pour améliorer le processus pour l'année 2016.

Délégation du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015 Validation des appels à projet de recherche 2015	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Votants	36

Toutes ces propositions ont été validées à l'unanimité par le conseil académique.

2. c. Modification du statut de l'unité de recherche C3MAG (*supprimé de l'ordre du jour à la demande du Directeur de l'unité de recherche*)

3. Questions relatives aux formations :

4. a. Validation des calendriers universitaires 2015-2016

Calendrier pôle Guadeloupe :

- **Bibliothèque :**
 - Document à compléter en indiquant la fermeture annuelle de la bibliothèque du 21 juillet 2016 au 22 août 2016, et également le 21 juillet 2016 (Fête Victor Schœlcher).

Calendrier pôle Martinique :

- **Bibliothèque :**
 - Modification de la date d'ouverture de la bibliothèque qui est prévue le 24 août 2016 et non le 22 août comme indiqué.
 - Dans la colonne "Examen session 2" du tableau, la fermeture annuelle de la bibliothèque est prévue du 21 juillet au 22 août 2016 et non du 20 juillet au 21 août 2016.
 - Correction : samedi 30 avril 2016 et non le 31 avril 2016.
- **Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique :**
 - Colonne "Période de réorientation" : modification de l'année, du 14 au 18 décembre 2015 et non 2016.
- **Département Scientifique Inter-facultaire :**
 - Colonne "Période de réorientation et Début des enseignements" à revoir : la période de réorientation ne peut chevaucher la période de cours.
 - Demande de mise en place d'un gardiennage au frais du PUR Martinique pour l'ouverture des bibliothèques aux vacances de Pâques.

Madame la Présidente propose de valider les calendriers proposés avec les demandes d'ajouts, et rectifications apportées.

Délégation du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015 Validation des calendriers universitaires 2015/2016	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Votants	36

Les membres du conseil académique plénier valident les calendriers universitaires et les remarques proposées à l'unanimité.

3. b. Validation de l'identifiant des diplômes de l'Université des Antilles

Monsieur DELCROIX indique que le nom de l'université qui délivre un diplôme doit figurer au bas de ce dernier, avec un maximum de 7 caractères.

Madame la Présidente propose que l'identifiant au diplôme de l'Université des Antilles soit la suivante :

UANTIY

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015 Validation de l'identifiant des diplômes de l'UA	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	5
	Votants	36

Les membres du conseil académique plénier valident le nouvel identifiant à la majorité, avec 5 voix contre et 1 abstention.

3. c. Validation de la modification du règlement du concours PACES

Monsieur DELCROIX indique qu'il s'agit de la validation de la modification technique portée en rouge sur le règlement du concours PACES. N'ayant pas la possibilité de débattre sur une procédure concernant les diplômes, propose que nous mettions en place un certain nombre de diplômes universitaires transversaux pour que la PACES fonctionne dans les règles. De les valider et de les soumettre ensuite dans le cas du relevé de conclusion au Conseil d'Administration de l'établissement.

Monsieur DURIMEL précise que la modification du concours de PACES consiste à prévoir l'inscription des étudiants aux concours paramédicaux, dès le mois de juillet (en double inscription) au lieu du mois de janvier comme c'est le cas actuellement.

Madame LEMOINE souhaite savoir quand un étudiant est inscrit en PACES, s'il a droit aux différents concours paramédicaux ? Mais doit-il s'inscrire de manière individuelle à chaque année de concours ? Les étudiants peuvent-ils passer plusieurs concours sans avoir à payer en plus ?

Monsieur DURIMEL explique que les étudiants peuvent passer plusieurs concours en PACES car le prix reste inchangé. Mais pour passer un concours paramédical en plus de la PACES, ils devront payer des droits d'inscription supplémentaires.

Monsieur DELCROIX ajoute qu'un tarif avait été fixé par le CEVU selon le règlement qui était en vigueur au paravant.

Madame la Présidente confirme qu'un étudiant ne peut s'inscrire à plusieurs concours car ce sont des charges supplémentaires. De même que l'accord passé avec la Guyane, fait la distinction de chaque Faculté : la Faculté de Médecine s'occupe des 4 spécialités, le Pole Univers Santé s'occupe de tout ce qui est paramédical, de l'école de kinésithérapie et bien d'autres.

Nous avons insisté, dès la rentrée de la Faculté de Médecine sur le fait que les étudiants doivent éviter de se disperser sur plusieurs concours, même s'ils pensent multiplier leurs chances par cette stratégie de réussite en fonction de leurs capacités.

Sachant qu'ils sont 1034 inscrits et qu'il y a un numéris clausus de 100, donc nous sommes parmi les 5 Facultés de Médecine les plus sélective en France. De plus la Guyane aura un numéris clausus de 6 pour 60 étudiants.

Monsieur CHOLLET ajoute que s'agissant d'une mesure supplémentaire s'inscrivant dans la procédure d'inscription, il faudra communiquer là dessus pour expliquer aux futurs étudiants comment s'inscrire en médecine.

Madame la Présidente propose la validation des modifications du règlement des concours PACES proposé par la faculté de médecine.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Validation du règlement du concours PACES	Votants	36

Les membres du conseil académique valident les modifications des règlements PACES à l'unanimité.

3. d. Validation d'une procédure pour l'examen des certifications et des DU transversaux et examen de DU transversaux

- Il s'agit d'une proposition de validation de DU afin de permettre leur mise en œuvre. A terme il conviendra de prévoir une procédure de réunion des 2 CFVU qui aura en charge la validation des diplômes transversaux
- Les diplômes soumis à la validation du Conseil académique sont les suivants (en annexe du présent relevé de décisions) :

- **Diplômes universitaires de la Faculté de Médecine**

Monsieur DELCROIX indique que ces renouvellements de diplômes universitaires s'entendent pour une validité de 2 ou 4 ans, et sont autofinancés.

Madame la présidente propose de procéder à la validation de ce Diplôme Universitaire.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
Validation des DU de la Faculté de Médecine	Votants	36

Les membres du conseil académique valident le diplôme à la majorité, avec une abstention.

- **Le Diplôme Universitaire étudiant-entrepreneur**

Monsieur DELCROIX indique qu'il s'agit d'un dispositif particulier qui s'inscrit dans un contexte national et qui confère aux étudiants le niveau bac +2.

Il y a une maquette de financement pour 10 étudiants par pôle. Le financement se fait sur les droits de scolarité et sur la dotation PEPITE. Les dotations sont versées par la caisse des dépôts et consignation à l'Université des Antilles et à l'Université de la Guyane.

Madame la Présidente propose de procéder à la validation de ce Diplôme Universitaire.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
Validation du diplôme universitaire étudiant-entrepreneur	Contre	0
	Votants	36

Les membres du conseil académique valident le diplôme étudiant entrepreneur à l'unanimité.

3. e. Avis sur le référentiel de l'IUT et sur la note de gestion administrative des services des enseignants (GASE)

Monsieur HANOT indique que le document présenté en annexe du présent relevé de décision, est une synthèse du référentiel qui a été adopté par l'établissement au Conseil d'administration du 11 juillet 2010. C'est une traduction en HETD des principes qui ont été arrêtés à l'époque par le CEVU et par le conseil d'administration. Le référentiel regroupe les activités annexes à intégrer dans le service des enseignants. Ces activités se regroupent en 4 grandes familles : les activités pédagogiques, les activités de recherche, les activités politiques d'établissement et les activités administratives.

L'objectif de la demande de validation concerne des ajouts relatifs au référentiel de l'IUT et de l'ESPE qui ont des statuts spécifiques. Ces ajouts sont au nombre de 6. Il s'agit de reconnaître officiellement et de valider une situation qui existe effectivement depuis 3 ans. Dans la rubrique « Activités pédagogiques » une sous-partie a été modifiée :

- Accueil et Orientation post-bac : il est dit dans le texte original que des règles de calcul sont prédéterminés : en dessous de 3 manifestations ont resté à 12 HETD et au dessus de 4 manifestations que l'on passe à une équivalence horaire de 24 HETD pour éviter des blocages comptables.

Madame ROGERS demande si ce référentiel concerne uniquement l'IUT et l'ESPE ?

Monsieur HANOT indique que ce référentiel est le référentiel général de l'établissement, dans lequel il y a des spécificités qui concernent uniquement les enseignements de l'ESPE et de l'IUT. Elle s'intègre au référentiel de l'établissement avec des règles générales liées aux spécificités de leur propre formation.

Madame ROGERS demande de donner plus d'information sur ce qu'est un directeur des études.

Monsieur HANOT indique qu'il a un organigramme pédagogique qui est fourni par chaque directeur de composante interne.

Monsieur DESTOUCHES demande si le paramétrage est effectué par un référentiel national ?

Monsieur HANOT explique que le référentiel national renvoie à des règles d'adaptation locales, on a un périmètre d'activité qui est paramétré, et les établissements les universités adaptent ce texte national au niveau local.

Monsieur DELCROIX ajoute que la mention de "Directeur des études" est fixée par la réglementation, donc les fonctions d'un directeur d'IUT sont plus larges que celles d'un directeur d'UFR classique. Le

directeur des études, sous l'autorité du chef du département est en charge de l'organisation des formations pour présenter une formation IUT ; Soit 116 heures et 118 heures encadrés sur 2 ans, ce qui veut dire que la personne qui est directeur des études coordonne des stages, et coordonne environ 30 à 40 heures d'enseignements par année.

Monsieur CESAIRE souhaite savoir ce qui a été prévu pour le directeur de l'IUT en termes de responsabilités.

Monsieur DELCROIX indique que la Loi ou le Décret fixe un certain nombre de règles pour les doyens et directeurs d'IUT qui ne sont pas tenues d'être dans le référentiel. Il y a un référentiel national qui précise la liste des tâches qui peuvent ouvrir à des charges du référentiel mais qui ne les norme pas. La modification proposée correspond à des adaptations qui ont servi aux calculs des services ces dernières années à l'IUT et à l'ESPE.

Madame METHELIE précise que dans l'article 14 des statuts de l'ESPE Martinique, il est spécifié que le directeur de l'école peut s'entourer de chargés de missions choisis au sein de l'école. Ce sont des statuts qui ont été adoptés au cours du conseil d'administration du 27 juin 2014. Mais qu'en est-il de l'exercice 2015/2016 qui est resté bloqué ?

Monsieur HANOT confirme que l'agent comptable n'acceptera de payer qu'avec un texte recevable, et que le référentiel de l'ESPE Martinique n'a jamais été adopté par le conseil d'administration.

Madame METHELIE précise que le travail a été fait au sein de l'ESPE. Le vice-président de pôle était donc présent lors de ce vote car il est membre du conseil d'école. Le circuit n'a peut être pas été suivi au niveau du Conseil d'administration, mais nous nous sommes basés sur des textes pour le mettre en forme. Nous pouvons essayer de trouver une solution pour la situation transitoire 2014/2015, et mettre en place des règles simples connues de tous.

Monsieur DESTOUCHES ajoute que les chargés de mission ne pourront pas cumuler les primes et les décharges, mais ils ont la possibilité de choisir entre l'un ou l'autre de ces modes de prise en compte de leurs activités.

Monsieur HANOT explique qu'il existe trois dispositifs, les textes sont plus ou moins clairs en fonction du dispositif. On peut cumuler les décharges de service et les décharges administratives. Le référentiel national ne permet pas de cumuler les référentiels et les primes de décharge administrative.

Madame LEMOINE résume la demande : avoir un accord pour attribuer 25 heures équivalent TD par promotion aux directeurs des études, rajouter 18 heures par promotion pour les stages obligatoires, et valider les 6 cas spécifiques proposés.

Madame GAUCHER-CAZALIS se demande si parmi tout le personnel, un certain nombre d'entre eux ne dépasse pas le plafond référentiel, compte tenu des effectifs à l'IUT en termes de personnel, sachant que le plafond référentiel est porté à 64 HETD ?

Madame la Présidente indique qu'une dérogation avait été mise en place en 2011, indiquant que les MCF associés ou personnels puissent bénéficier du référentiel, afin d'éviter que ce ne soit que les titulaires en petit nombre qui soient en surcharge.

Concernant les 6 demandes d'ajout, il faut prendre en compte certaines spécificités de l'IUT et de l'ESPE, car elles seront valables pour l'année 2015/2016, et en régularisation en 2014/2015.

Suite à ces indications, Madame la Présidente propose de mettre aux voix les spécificités du référentiel.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0

Validation des spécificités du référentiel de l'IUT et de l'ESPE	Votants	36
--	---------	-----------

Les membres du conseil académique valident ce référentiel à la majorité, avec un membre ne prenant pas part au vote.

5. Questions diverses

- Examen de la répartition du FSDIE

Monsieur TROMPETTE s'interroge sur les propositions FSDIE, à savoir si elles ont été transmises au Conseil académique pour validation au Conseil d'administration. Car il y a beaucoup d'associations qui n'ont toujours pas perçus de subventions.

Monsieur DELCROIX prend connaissance des modalités mises en œuvre par les pôles pour la gestion du FSDIE, et propose que les deux extraits de PV CFVU figurent en annexes du relevé de décisions du Conseil académique de ce jour qui sera transmis au Conseil d'administration du 2 octobre 2015.

Monsieur TROMPETTE évoque le point sur l'espace de vie étudiant sur le pôle Guadeloupe. Sachant qu'un espace nous avait été livré en janvier 2015, mais un problème d'aménagement se pose depuis 8 mois car nous n'avons pas de mobilier. Le Pôle Guadeloupe s'était engagé sur un budget de 3000 € pour équiper cet espace.

Monsieur DESTOUCHES précise effectivement que le Pôle Universitaire de Guadeloupe a prévu la mise à disposition d'un local à l'attention des associations d'étudiants, et a prévu pour le meubler, des crédits d'un montant de 8000 € (3000 € sur le budget primitif et 5000 € dans le cadre de la DBM). Cette dotation s'ajoute à une enveloppe de 10 000 € qui a été prévue par la présidence de l'université. Le total de ces crédits est de 18 000 €. Le local est d'ores et déjà accessible et peut être utilisé.

Madame la Présidente propose d'opter pour un référent étudiant par pôle. Les CFVU devront donc faire des propositions qui seront ensuite soumises au Conseil académique. Le Chargé de mission Formation et Vie Universitaire accompagnera les pôles dans la mise en place du bureau de vie étudiante.

Monsieur SIVAGER estime qu'il n'est pas convenable que les étudiants doivent attendre dans un délai minimal de 3 ans pour l'installation de la maison des étudiants sur le pôle Martinique. Les étudiants souhaitent obtenir un local dans les plus brefs délais.

Madame la Présidente indique que la gouvernance de l'établissement veillera à l'installation dès que possible, d'une maison de l'étudiant sur le pôle Martinique. Etant en fin d'exercices, tous les éléments financiers seront dans la DBM qui devra être votée par le conseil d'administration, une réactivité importante sera de rigueur pour disposer des sommes avant la clôture de l'exercice 2015.

- Un médecin pour la validation des procédures d'accompagnement des étudiants

Madame la Présidente explique que le recrutement d'un médecin est un problème auquel sont confrontés de nombreuses universités. Mais l'idée de recruter un directeur du SUMPPS qui pourra restructurer, et avoir une vraie politique en matière de santé et de visite médicale des étudiants est positive.

Monsieur BELFORT indique qu'il y a effectivement un vrai problème concernant la question de la médecine, que ce soit pour le personnel, ou pour les étudiants, et sur les deux pôles.

Madame BERCION confirme qu'il n'y a plus de directeur au SUMPPS depuis quelques années, parce que nous disposions d'un poste de médecin qui était un poste de médecin du rectorat. Elle indique par ailleurs qu'un appel à candidature sera lancé pour le recrutement d'un médecin pour assurer la direction du SUMPPS. Ce dernier prendra en charge les visites de médecine préventive pour les étudiants.

Monsieur CESAIRE indique que parmi les intervenants de "Théâtre et improvisation" il y a une jeune femme médecin qui s'est portée volontaire pour assurer des heures au SUMPPS.

Madame la Présidente explique que pour procéder au recrutement, il faudrait faire une analyse de la masse salariale pour avoir un certain nombre d'éléments. La procédure de recrutement n'a été lancée qu'après d'avoir eu une certitude sur la possibilité de payer un médecin à des niveaux de rémunération correcte.

Monsieur JEHEL rappelle que l'ensemble du territoire antillais connaît un gros déficit au niveau des médecins. La question qui se pose est de savoir pourquoi le numérus clausus est si dur pour les médecins Antillais, alors qu'il y a un besoin réel sur les deux pôles.

Madame GAUCHER-CAZALIS résume pour terminer sur ce point, qu'il ne faudrait pas oublier que les enseignements ont commencé, que les partiels vont commencer, et qu'il y a des étudiants en situation de handicap qui ont besoin d'être accompagnés au niveau des examens. La présidence ne peut pas prendre l'arrêté sur ces situations de handicap car aucun certificat médical ne peut être délivré.

Donc en attendant le recrutement, il faudra trouver une solution transitoire pour que ces arrêtés soient transmis à ces étudiants pour qu'ils bénéficient des dispositifs permettant de passer leurs examens.

Monsieur BELFORT indique que de façon transitoire, en attendant ce recrutement en Guadeloupe, l'établissement fera appel aux services du médecin de la Martinique qui vient de partir à la retraite, et qui a accepté de faire des vacances.

- Le renouvellement des étudiants au conseil de sports

Madame FEDEE explique qu'il fallait renouveler le mandat les étudiants du conseil des sports participant régulièrement à la Vie Sportive de l'Université des Antilles.

Pour le pôle Guadeloupe le conseil est composé de Madame PERMAYIE Florence (M1 Droit) en qualité de titulaire, et de Monsieur OTTO Aymeric (M1 Droit) en tant que suppléant.

Pour la Martinique le conseil est composé de Monsieur DORAIL David (L3 Sciences de l'Education), et Monsieur CLOVEL Jean-Manuel (M1 MEEF) en tant que suppléant. Tous ces étudiants ont été choisis par rapport à leurs pratiques et à leur investissement au sein de la structure.

Pour le personnel administratif, suite au départ de Monsieur ABIDOS Frédéric qui était suppléant, il a été remplacé par Monsieur Hubert Louis-Guy qui est Gestionnaire des Ressources Humaines à l'IUT de Saint-Claude, de façon à représenter le pôle.

Madame la Présidente propose de procéder à la validation du renouvellement des membres du conseil.

Délibération du Conseil Académique Plénier du 25 Septembre 2015	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Validation des membres du conseil des sports	Votants	36

Les membres du conseil académique plénier valident le renouvellement des membres du conseil des sports à l'unanimité.

Quelques questions diverses n'ayant pu être traitées sont reportées au prochain conseil académique.
Madame la Présidente lève la séance plénière à 18 heures 15 minutes.